

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE  
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN  
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,  
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 2 mai 2000 à 19 h 30, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Monsieur Steve Martin
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Michel Paillé
Monsieur Mario Champagne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Grégoire Rompré
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Diane Samson
Monsieur René Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Louise Piché et Lise St-Arnaud, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Me Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jacques Guillemette	Directeur adjoint du Carrefour Formation Mauricie
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières
Monsieur Réjean St-Arnaud	Directeur du Carrefour Formation Mauricie

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Isabelle Légaré, journaliste du quotidien régional « Le Nouvelliste ».

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

---

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Adoption de  
l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 420 0500:** Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0500-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Recommandation du comité de sélection pour le poste de directeur général
- 5.2 Projet de zoothérapie

Adopté unanimement

Adoption d'un  
procès-verbal

**RÉSOLUTION 421 0500 :** Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 18 avril 2000 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document 0500-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite les personnes à prendre la parole. Sur ce, madame Lise St-Arnaud s'adresse alors au conseil des commissaires à titre de parent et demande un huis clos pour considérer un dossier. Monsieur Laforest souligne à madame St-Arnaud, d'une part, que l'article 4 de l'ordre du jour est dédié au public et que, d'autre part, ne connaissant pas la nature du dossier référé, le conseil des commissaires peut difficilement décréter un huis clos. Il est alors suggéré à madame St-Arnaud de soumettre cette demande à titre de commissaire représentante du comité de parents afin qu'il y ait un ajout d'effectuer à l'article 15 de l'ordre du jour réservé aux sujets considérés à huis clos. S'ensuivent des discussions au terme desquelles madame St-Arnaud souligne qu'elle désire tout de même soumettre sa demande de huis clos à la période de questions réservée à l'assistance. Une proposition est alors faite.

Huis clos rejeté

**RÉSOLUTION 422 0500 :** La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché PROPOSE que soit décrété la tenue d'un huis clos du conseil des commissaires.

Rejeté majoritairement

Aucune autre intervention n'est faite par le public.

---

Président

En étant ensuite aux sujets relatifs à la direction générale, monsieur Jean Lavoie fournit des informations concernant les principales dispositions prévues au bail emphytéotique à intervenir avec le Centre de la Petite Enfance – Le Manège des Tout-Petits Inc.

Consécutivement et en référence aux sujets relatifs aux commissaires, les membres du conseil des commissaires reçoivent à ce moment-ci la recommandation du comité de sélection formé pour le comblement du poste de la direction générale. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

Engagement du  
directeur général

**RÉSOLUTION 423 0500 :**      CONSIDÉRANT, en référence à la décision de l'actuel directeur général de la commission scolaire de prendre sa retraite, que la Commission scolaire de l'Énergie a procédé à l'application d'un processus de recrutement et de sélection pour le remplacement de celui-ci;

CONSIDÉRANT, au terme de ce processus, que le comité de sélection recommande l'engagement de monsieur Jean-Pierre Hogue au poste de directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que soit retenue la recommandation du comité de sélection et que conséquemment, monsieur Jean-Pierre Hogue soit engagé à titre de directeur général;

QUE les modalités afférentes à l'emploi de monsieur Jean-Pierre Hogue au poste de directeur général soient considérées dans le cadre d'une entente à intervenir entre la Commission scolaire de l'Énergie et celui-ci.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, monsieur Jean-Pierre Hogue remercie notamment les membres du conseil des commissaires pour la confiance témoignée à son égard ainsi que les personnes lui ayant apporté leur soutien dans le cadre du processus de sélection.

Par la suite, et toujours en regard au dossier du comblement du poste à la direction générale, une résolution de remerciements est adoptée.

Remerciements

**RÉSOLUTION 424 0500 :**      CONSIDÉRANT, dans le cadre du processus de sélection relatif au comblement du poste à la direction générale, que madame Monique Poulin, conseillère en formation et développement organisationnel à la Fédération des commissions scolaires du Québec, a agi à titre de personne-ressource;

---

Président

---

Secrétaire

Monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que des remerciements soient adressés à madame Poulin pour la qualité de son travail;

QUE, de plus, des remerciements soient adressés aux membres ayant participé au comité de sélection.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur le commissaire Steve Martin porte à la connaissance des membres du conseil des commissaires un projet de zoothérapie pour une élève. S'ensuivent des discussions au terme desquelles il est convenu que les Services complémentaires procéderont à la cueillette d'informations pour une analyse de ce projet.

Dans un autre ordre d'idées et sur recommandation du directeur des Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau, des résolutions pour une dérogation à l'âge d'admission sont successivement adoptées.

Dérogation

**RÉSOLUTION 425 0500 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que A.C. (code permanent : COTA191095--) soit admis à l'éducation préscolaire en 2000-2001.

Adopté unanimement

Dérogation

**RÉSOLUTION 426 0500 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

---

Président

---

Secrétaire

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que V.D. (code permanent : DESV306095--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2000-2001.

Adopté unanimement

Dérogation

**RÉSOLUTION 427 0500 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour un élève dans le cadre de l'article précité;

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que C.G. (code permanent : GIGC031095--) soit admis à l'éducation préscolaire en 2000-2001.

Adopté unanimement

Dérogation

**RÉSOLUTION 428 0500 :**      CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre un enfant à l'éducation préscolaire pour l'année au cours de laquelle il atteint l'âge de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que S.T. (code permanent : TRUS226195--) soit admise à l'éducation préscolaire en 2000-2001.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent un dossier relatif à l'expulsion d'un élève. La résolution ci-après décrite est adoptée.

---

Président

---

Secrétaire



- Formation professionnelle : École forestière de La Tuque  
Aménagement de la forêt  
Protection et exploitation des territoires fauniques  
Récolte de la matière ligneuse
- Formation professionnelle : École forestière de La Tuque  
Conduite de machinerie lourde  
en voirie forestière
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie  
Administration, commerce et informatique
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie  
Entretien d'équipement motorisé
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie  
Dessin de bâtiment, mécanique industrielle  
de construction et d'entretien
- Formation professionnelle : Carrefour Formation Mauricie  
Techniques d'usinage.

Adopté unanimement

Agrandissement  
du Carrefour  
Formation  
Mauricie

**RÉSOLUTION 431 0500 :**

CONSIDÉRANT, en référence à une étude exhaustive réalisée à la commission scolaire, que le Carrefour Formation Mauricie se caractérise par de multiples besoins d'aménagement et d'agrandissement de son bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que ces besoins sont, de manière fort évidente, justifiés par des situations inacceptables au niveau des conditions physiques spécifiques de plusieurs locaux et ateliers utilisés pour divers programmes d'études en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT plus particulièrement que les programmes et carences mis en cause sont notamment :

*Programme DEP : Mécanique (véhicules lourds engins de chantier)*

- Carences :*
- espace insuffisant
  - espace également insuffisant pour la formation sur les véhicules
  - difficulté majeure de supervision et risque dû à l'encombrement des équipements – concentration de véhicules et d'élèves
  - pont roulant beaucoup trop bas
  - impossibilité de circulation sans démontage partiel pour plusieurs véhicules.

---

Président

*Programme DEP : Techniques d'usinage*

- Carences :*
- espace de travail insuffisant et risque potentiel dans certains sites d'outillage
  - obligation de programmes d'études de jour, de soir et de nuit en tenant compte de la clientèle desservie.

*Programme DEP : Dessin de bâtiment*

- Carences :*
- inadéquation de locaux pour l'enseignement avec support informatique en fonction de cours du jour, du soir et du nouveau programme.

*Programme DEP : Mécanique industrielle*

- Carences :*
- mise à jour des laboratoires en fonction du contexte industriel
  - espace insuffisant pour la clientèle desservie.

CONSIDÉRANT que les superficies additionnelles et les aménagements des locaux ainsi que des ateliers existants seraient respectivement de 4602 m<sup>2</sup> et de 4542 m<sup>2</sup> au Carrefour Formation Mauricie;

CONSIDÉRANT que la qualité des services éducatifs est actuellement affectée par la susdite situation et risque de se détériorer à court terme compte tenu des carences observées;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soit soumise au ministère de l'Éducation une demande d'agrandissement et de réaménagement du bâtiment principal au Carrefour Formation Mauricie, ce suivant les caractéristiques décrites dans le document d'étude du projet en date du 14 avril 2000 (document 0500-07);

Qu'aux fins de ce projet, soit demandé au ministère de l'Éducation d'assumer le coût de celui-ci dont l'estimation actuelle est 6 590 022 \$.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Monsieur Denis Émond présente alors des recommandations et des informations sur 1) des modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien, 2) le plan d'effectifs du personnel enseignant et 3) sur des mises à pied cycliques. Des résolutions sur ces sujets sont alors adoptées.

---

Président



Modifications au plan d'effectifs 2000-20001 – personnel de soutien

**RÉSOLUTION 432 0500 :** Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE d'accepter les modifications au plan d'effectifs 2000-2001 du personnel de soutien telles que décrites au document 0500-08.

Adopté unanimement

Plan d'effectifs du personnel enseignant

**RÉSOLUTION 433 0500 :** Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que soit déposé le document 0500-09 concernant le plan d'effectifs du personnel enseignant.

Adopté unanimement

Mises à pied cycliques

**RÉSOLUTION 434 0500 :** La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché PROPOSE d'établir la durée de mise à pied temporaire de toutes les personnes salariées dont les noms apparaissent au document 0500-10 selon les modalités précisées pour chacune d'elles.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs au Secrétariat général, les commissaires adoptent un règlement concernant la fixation de l'heure, du jour et du lieu des séances du conseil des commissaires, de même que le calendrier 2000-2001 des séances du conseil des commissaires.

Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances du conseil des commissaires

**RÉSOLUTION 435 0500 :** CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur l'instruction publique, que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique, qu'un avis public préalable de 30 jours a été publié;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit adopté le Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires décrit au document 0500-11.

Adopté unanimement

Calendrier 2000-2001 des séances du conseil des commissaires

**RÉSOLUTION 436 0500 :** CONSIDÉRANT, en référence au Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires, que les séances ordinaires du conseil des commissaires se tiennent le mardi à 19 h 30, au siège social de la commission scolaire, et ce, aux dates déterminées à chaque année scolaire par résolution du conseil des commissaires;

---

Président

---

Secrétaire

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil des commissaires pour l'année scolaire 2000-2001, décrit au document 0500-12.

Adopté unanimement

Par la suite, des informations sont fournies par Me Serge Carpentier quant à l'élection scolaire partielle dans la circonscription no 14 (Grand-Mère en partie). Il est ainsi souligné la tenue d'un scrutin qui aura lieu le 7 mai prochain à l'école Antoine-Hallé. Les personnes candidates sont madame Sylvie D.-Simard et monsieur Réjean Langlois.

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier présente une recommandation pour soumettre au ministère de l'Éducation une demande d'agrandissement de l'école Notre-Dame du Lac-à-la-Tortue, par voie de construction d'un gymnase. Il est donné suite à cette recommandation.

Projet de  
construction d'un  
gymnase – école  
Notre-Dame à  
Lac-à-la-Tortue

**RÉSOLUTION 437 0500 :**      CONSIDÉRANT que l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue ne présente pas, en ce qui a trait aux superficies intérieures, des conditions d'enseignement acceptables pour l'éducation physique ainsi que pour les activités collectives et récréatives communes;

CONSIDÉRANT également que la communauté de Lac-à-la-Tortue ne dispose actuellement d'aucun espace adéquat pour la tenue d'activités sportives intérieures et d'activités communautaires;

CONSIDÉRANT, de ce fait, qu'il y aurait lieu de corriger cette situation par la construction d'un gymnase qui correspondrait davantage, par ses caractéristiques physiques et superficies, au besoin de l'école;

CONSIDÉRANT qu'un tel projet d'agrandissement par voie de construction d'un gymnase pourrait être supporté par une concertation entre la commission scolaire, la municipalité et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par les représentants de la Municipalité de Lac-à-la-Tortue pour participer financièrement au projet;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Brousseau PROPOSE que soit soumise au ministère de l'Éducation une demande d'agrandissement de l'école Notre-Dame à Lac-à-la-Tortue, par voie de construction d'un gymnase;

---

Président

QU'aux fins de favoriser l'acceptation de ce projet, soit réservée une contribution financière de la commission scolaire équivalente et conditionnelle à celle fournie par la municipalité, soit la somme de 143 177 \$ pour un projet autorisé lors de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance. Après avoir reçu des explications sur certaines lettres, il est procédé au dépôt du document.

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue en date des 27 avril et 2 mai 2000

**RÉSOLUTION 438 0500** : Madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 27 avril et 2 mai 2000, décrit sur le document 0500-13.

Adopté unanimement

En étant à la seconde période de questions réservée à l'assistance, aucune intervention n'est faite.

À ce moment-ci, une modification à l'ordre du jour est proposée.

Modification à l'ordre du jour

**RÉSOLUTION 439 0500** : La commissaire représentante du comité de parents, madame Louise Piché PROPOSE que l'ordre du jour soit modifié par l'ajout de l'article 15.2 « Dossier d'une direction adjointe d'école ».

Adopté unanimement

À 21 h 30, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

**RÉSOLUTION 440 0500** : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 02, il est procédé successivement à la réouverture de la séance au public et à la tenue d'un huis clos.

Réouverture de la séance du conseil des commissaires

**RÉSOLUTION 441 0500** : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE la réouverture de la séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

---

Président

---

Secrétaire

Huis clos

**RÉSOLUTION 442 0500 :**

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest  
PROPOSE la tenue d'un huis clos de la présente  
séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Durant le huis clos, les membres du conseil des commissaires ont reçu une lettre de  
démission de la commissaire représentante du comité de parents, madame Lise St-Arnaud,  
et cette dernière a quitté la séance.

À 23 h 04, il est procédé à la réouverture de la séance au public suivie de la clôture de la  
séance.

Réouverture de la  
séance au public

**RÉSOLUTION 443 0500 :**

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE  
que soit déclarée ouverte au public la présente séance  
du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Clôture de la  
séance

**RÉSOLUTION 444 0500 :**

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE  
que soit déclarée close la séance du conseil des  
commissaires.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

\_\_\_\_\_

SECRÉTAIRE

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire